



## PLAINTE PROCUREUR personne âgée

Par YO33, le 02/12/2009 à 20:55

Madame, Monsieur,

Je connais une personne qui travaille pour une personne âgée qui est aveugle (un monsieur). Ce monsieur est l'objet d'une plainte auprès du procureur de la république. Cette plainte a été réalisée par son propre assureur. Des personnes de l'entourage de ce monsieur ont été entendues sur ses habitudes, ses fréquentations... dont une personne qui venait quotidiennement lui faire sa toilette. On reprocherait à ce monsieur de dépenser son argent. Etant aveugle, son seul plaisir étant de temps à autre d'offrir des choses aux gens qu'il considère. Ma question : la personne qui l'aide le plus tous les jours n'a pas été auditionnée. Demain 3 policiers viennent pour entendre ce monsieur. Que pensez-vous de tout ça?? que veut on prouver? est-ce que ça peut être une procédure de mise sous tutelle? Je rapelle que ce monsieur va très bien et a toute sa tête. A t'il le droit de disposer de son argent comme il l'entend, faire les dépenses qu'il veut?